

"La pollution des eaux souterraines est avérée" après l'incendie de Lubrizol à Rouen

INFO 76actu. Des analyses d'eaux souterraines réalisées après l'incendie de Lubrizol à Rouen, révèlent une contamination de la nappe phréatique par plusieurs polluants. Précisions.



Des analyses d'eaux souterraines réalisées après l'incendie de Lubrizol à Rouen, révèlent une contamination de la nappe phréatique par plusieurs polluants. (©Le Bulletin/Archives)

Par [Valentin Lebossé](#) Publié le [22 Nov 23 à 7:18](#)

[Voir mon actu](#)

INFO 76actu. Quatre ans après le [gigantesque incendie](#) de **Lubrizol et Normandie Logistique** du 26 septembre 2019 à [Rouen \(Seine-Maritime\)](#), **des résidus de la catastrophe industrielle continuent d'imprégner les eaux souterraines** à l'endroit de la zone sinistrée. C'est ce qui ressort de différents rapports d'analyses transmis par la préfecture à l'Union des victimes de Lubrizol (UVL) et dont 76actu a obtenu copie.

« La pollution des eaux souterraines est avérée », confirme à la lecture de ces résultats l'hydrogéologue **Matthieu Fournier**, enseignant-chercheur à l'université de Rouen et coordinateur du projet [Cop Herl](#), chargé d'étudier les conséquences de l'incendie sur l'environnement et l'Homme.

HAP, PFAS... Les eaux souterraines de Lubrizol polluées

Les mesures en question proviennent de **document fournis par Lubrizol aux autorités**, en vertu de l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2021 qui impose un **suivi des eaux souterraines** concernant deux zones :

- l'ensemble de l'usine Lubrizol, avec un suivi biennal ;
- la zone sinistrée en septembre 2019, avec un suivi semestriel.

Nous avons notamment pu consulter les résultats de trois campagnes de prélèvement réalisées en **octobre 2020, décembre 2022 et avril 2023**, sur cinq piézomètres (forages) situés aux abords du secteur incendié (carte en cliquant sur le lien ci-dessous).

[Afficher ou télécharger le fichier.](#)

Deux catégories de polluants retiennent particulièrement l'attention : les **HAP** (hydrocarbures aromatiques polycycliques), reconnus pour certains comme **potentiellement cancérogènes**, et les **PFAS** (abréviation anglaise de « composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés »), également appelés « **polluants éternels** », aux effets encore mal connus sur les organismes vivants.

Des dépassements parfois très élevés

Selon Matthieu Fournier, le lien entre la présence de ces substances dans la nappe phréatique et l'incendie de Lubrizol ne fait presque aucun doute. « La combustion des huiles moteur produites chez Lubrizol génère des HAP », note-t-il. Quant aux PFAS, « on les retrouve dans les mousses d'extinction utilisées par les pompiers ».

Mais c'est surtout la « dynamique » des teneurs relevées qui laisse peu de place au doute, avec « un phénomène intense – l'incendie de Lubrizol – suivi de fortes concentrations » en polluants.

La préfecture elle-même le dit dans sa réponse à l'UVL : « Les concentrations relevées sur certains paramètres **dépassent des seuils habituellement applicables pour des eaux destinées à la consommation humaine.** » Et de loin dans certains cas, comme le montrent les tableaux de ce communiqué que nous a transmis l'Union des victimes de Lubrizol (lien ci-dessous) :

Ainsi, en décembre 2022, la somme des **HAP** a par exemple atteint **98 microgrammes par litre** ($\mu\text{g/l}$, un microgramme correspond à un millionième de gramme) au piézomètre 32 (Pz32). Alors que la limite pour les eaux brutes destinées à la production d'eau potable est fixée à... **1 $\mu\text{g/l}$!**

Sur ce même Pz32 situé au nord de la zone sinistrée, la somme des **PFAS** (PFOA + PFOS) culmine encore à plus de **19 $\mu\text{g/l}$** en décembre 2022 et **10 $\mu\text{g/l}$** en avril 2023, pour

une norme de qualité (instaurée au niveau européen mais pas encore retranscrite en droit français) ne dépassant pas **0,5 µg/l**.

Les HAP multipliés par 19 !

Certes, « l'aquifère concerné n'est **pas utilisé pour l'alimentation humaine** », tient à rassurer la préfecture. Matthieu Fournier observe également une « tendance globale et classique à la baisse des concentrations dans le temps, du fait de la coupure des sources d'apport, de la dégradation des molécules et de la circulation naturelle des eaux souterraines vers la Seine ».

Il n'empêche, à l'opposé de cette tendance, le scientifique relève « le cas particulier du Pz28 », où « la somme des HAP a été multipliée par 19 en trois ans » – **de 0,2 µg/l en octobre 2020 à 3,8 µg/l en avril 2023** – souligne l'UVL dans son communiqué.

Et l'association de rappeler que « cette zone correspond à la zone 5 de [remédiation](#) où la Dreal a accepté l'arrêt des excavations de terre polluée sous prétexte que cela n'était pas techniquement et économiquement acceptable ».

Dépollution incomplète

Dans son rapport d'inspection du 27 avril 2022, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement écrit en effet qu'« un bloc béton a été rencontré à la profondeur entre 1 et 2 m rendant techniquement impossible la poursuite des opérations d'excavation ».

Arguant de cette « **impossibilité technique** » et de « la conformité des valeurs mesurées sur la profondeur 1 – 2 m [aux seuils de dépollution] », la Dreal « émet un avis favorable à **l'arrêt des opérations d'excavation** au nord de la fouille ».

Faut-il établir un relation de causalité entre cette autorisation d'arrêter la dépollution et la forte hausse des teneurs en HAP au Pz28 ? Matthieu Fournier ne l'exclut pas. Mais en l'absence d'indications au moment des prélèvements sur la profondeur et le niveau de la marée dans la Seine toute proche, il s'interroge sur la pertinence de comparer ces mesures effectuées à plusieurs mois d'intervalle.

Inquiétude sur les « polluants éternels »

Plus encore que les HAP, ce sont les PFAS – ces fameux « polluants éternels » – qui préoccupe l'enseignant-chercheur. De fait, en avril 2023, **leur teneur totale dépasse encore le seuil de qualité** (0,5 µg/l) dans trois des cinq piézomètres autour du site incendié.

« Ces molécules ne se dégradent pas dans l'environnement et **on ne sait pas les traiter**, souligne Matthieu Fournier. Par conséquent, elles **contaminent tous les milieux** et s'accumulent dans les tissus des organismes vivants [par exemple les poissons de la

Seine, NDLR]. Or, nous n'avons pas encore suffisamment de recul sur leur dangerosité potentielle. »

« Est-il toujours acceptable d'avoir une contamination ? »

Le constat d'une contamination de la nappe phréatique étant établi, se pose la question de l'efficacité des opérations de dépollution imposées à l'industriel. « Est-il toujours acceptable, quatre ans après l'incendie, d'avoir une contamination des eaux souterraines ? », fait mine de s'interroger **Christophe Holleville**.

Pour le secrétaire de l'UVL, ces analyses constituent un **nouvel élément à charge** contre Lubrizol, qu'il va transmettre au juge d'instruction chargé de [l'enquête sur la catastrophe industrielle](#). Pour rappel, l'entreprise est [déjà mise en examen, depuis septembre 2021](#), des chefs de « déversement de substances nuisibles dans les eaux » de la Seine et de « rejet en eau douce de substances nuisibles aux poissons ».

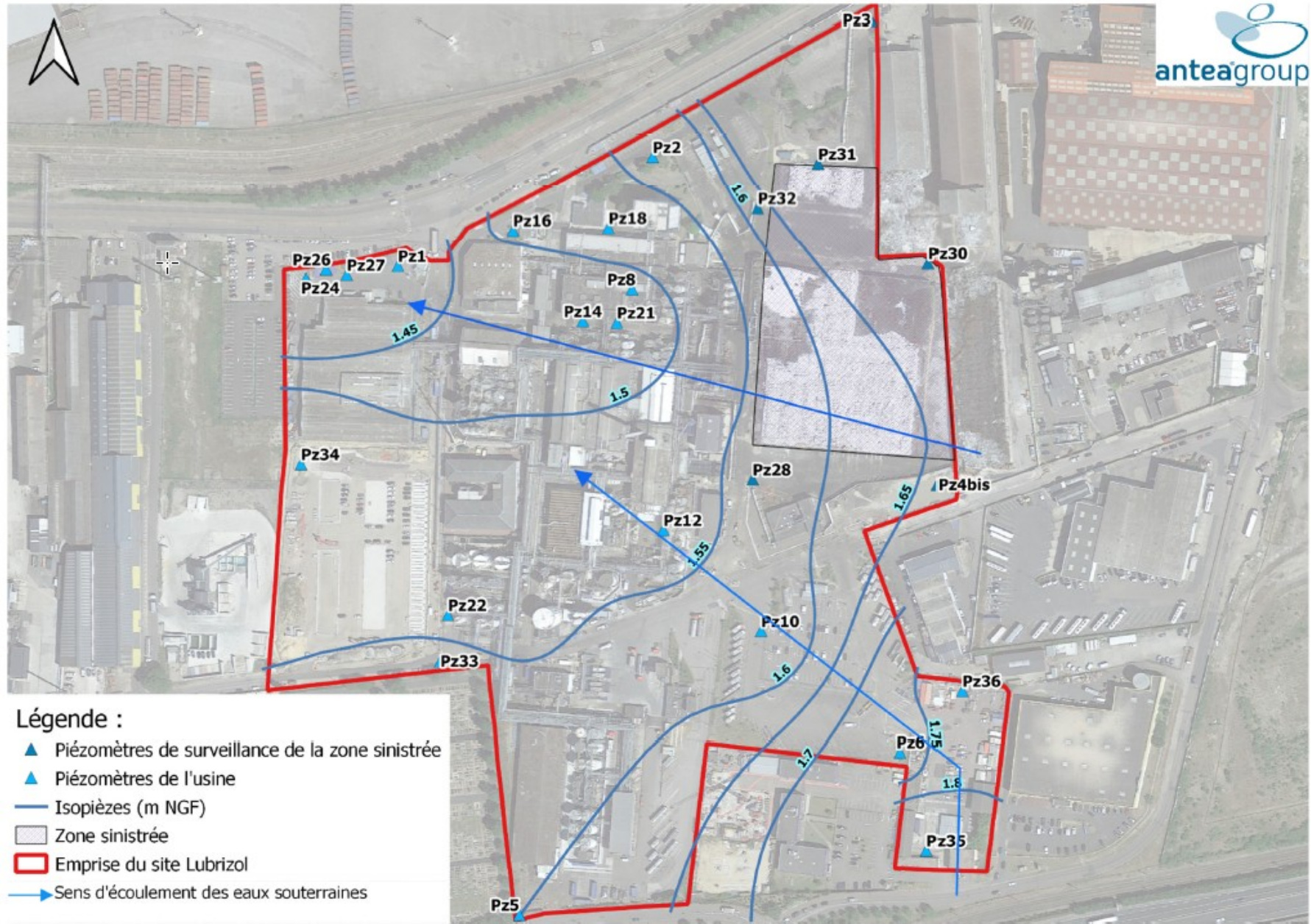
À lire aussi

- [Pollution de la Seine à Rouen après la catastrophe Lubrizol : des inquiétudes pour le long terme](#)

« L'industriel a une **obligation de résultat** en matière de dépollution qui n'est pas respectée », estime Christophe Holleville qui compte bien demander au préfet de mettre en demeure Lubrizol « de dépolluer les eaux ou d'aller plus loin dans la décontamination du site ».

Cette requête a-t-elle une chance d'aboutir ? À entendre Matthieu Fournier, « on **ne dépollue jamais complètement** un lieu qui reste à vocation industrielle. La question se poserait différemment si on voulait y implanter une crèche. C'est évidemment critiquable sur le plan environnemental, mais en l'absence de risque sanitaire majeur pour les populations, **la loi est respectée** ».

Également contactée, la préfecture a indiqué qu'elle nous apporterait une réponse dans les prochains jours, réponse que nous publierons dès qu'elle nous parviendra.





UNION DES VICTIMES DE LUBRIZOL

Forges-les-eaux / 3 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suite à la réception des analyses fournies par la préfecture, voici un comparatif :
CONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES LUBRIZOL

Pour déterminer l'impact d'une éventuelle pollution, il est important de faire des comparatifs. Nous l'avons fait suite à la réception de différents rapports d'analyses fournis par la Préfecture, des eaux souterraines de Lubrizol. Nous avons marqué un focus sur les points de prélèvement se situant autour de la zone sinistrée. Nous vous laissons vous faire votre propre opinion, la nôtre est déjà faite. A noter que nous ne possédons pas d'analyses antérieures à l'incendie (mis à part celles de ONDULINE).

Les Hydrocarbures aromatiques polycycliques sont une famille de 16 substances dont la moitié d'entre elles sont considérées comme potentiellement cancérogènes :

Somme HAP µg/L

Date d'analyses	Pz28	Pz4bis	Pz30	Pz31	Pz32
Octobre 2020	0,2	1,6	n.d	n.d	?
Décembre 2022	0,6	-/-A	0,26	0,09	98
Avril 2023	3,8	0,12	0,08	?	0,06

La somme HAP sur le Pz28 a été multipliée par 19 en 3 ans. Cette zone correspond à la zone 5 de remédiation ou la DREAL a accepté l'arrêt des excavations de terre polluée sous prétexte que cela n'était pas techniquement et économiquement acceptable par l'industriel. La question se pose...

Métaux Lourds :

Il est à noter qu'en octobre 2020, mis à part le Souffre, Nickel, Colbalt et le Zinc, déjà présent sur le Pz28, sont apparus dans les eaux souterraines lors des analyses de décembre 2022 de l'Arsenic, de l'Antimoine, du Cadmium et du Cuivre. C'est d'ailleurs le cas sur de nombreux métaux lourds sur d'autres piézomètres.

Les PFOA et PFOS :

Les perfluorés et polyfluorés, font malheureusement partie de l'actualité depuis quelques années. Ils peuvent entraîner des problèmes de santé tels que lésion hépatiques, maladie thyroïdienne, problème de fertilité et cancers. Ils sont également appelés « polluant éternels » :

PFOA µg/L

Date d'analyse	Pz28	Pz4bis	Pz30	Pz31	Pz32
Octobre 2020	0,11	<0,5	<0,5	<0,5	n.d
Décembre 2022	0,29	<0,5	0,14	<0,5	0,56
Avril 2023	0,24	<0,5	0,33	<0,5	0,59

PFOS µg/L

Date d'analyse	Pz28	Pz4bis	Pz30	Pz31	Pz32
Octobre 2020	0,22	<0,5	<0,5	<0,5	n.d
Décembre 2022	0,82	<0,5	0,18	<0,5	19
Avril 2023	0,44	0,065	0,34	<0,5	9,6

Il est souligné par la préfecture une diminution des concentrations de PFAS sur le Pz32, mais il est indéniable de constater les augmentations significatives des PFAS et PFOS dans les eaux souterraines sur les points de contrôle de la zone sinistrée ou la pollution était la plus concentrée.

Pour rappel, l'incendie de ONDULINE (1991) est de nouveau cité pour justifier de ces contaminations des eaux par la préfecture (sur le point de prélèvement Pz10, en dehors de la zone sinistrée). Or, suite aux analyses de l'époque que la préfecture nous a fourni sur cet événement, seules des analyses de terre avaient été faites. Aucun comparatif ne peut donc être réellement fait... Cela ne reste que de pures suppositions.

Notre sentiment :

Il n'y a, à nos yeux, pas de doute sur l'atteinte à l'environnement. Même si ces mesures sont parfois au dessous des seuils d'alerte, et même si la préfecture s'empresse de nous notifier que ces eaux ne sont pas consacrées à la consommation humaine, les faits sont là : les eaux souterraines n'en demeurent pas moins contaminées par les résidus de l'incendie et des eaux d'extinction de celui-ci (mousses d'extinction = PFAS).

Nous avons déjà évoqué auprès de la préfecture notre demande verbale, au nom de FNE lors d'un CSS, d'obtenir les résultats de la prochaine campagne d'analyses, qui selon la déclaration des représentants de Lubrizol, devrait avoir lieu en cette fin d'année. Nous sommes impatients de les découvrir.

A noter que nous sommes toujours en attente d'éventuels résultats d'analyses de suivi des eaux de la darse de Seine, polluée par les rejets de l'incendie. Malgré notre demande auprès de la préfecture de Seine maritime, de la DREAL et de Haropa Port en avril dernier (et relances), celles-ci (si elles existent...) ne nous ont toujours pas été fourni. Les dernières consultables datent d'octobre...2019 !

Pour terminer, nous ne dissèrerons pas sur les mesures faites au dessous du site de production de l'usine (Pz8, Pz14 et Pz21), sans rapport avec l'incendie, mais qui portant donne le tournis en ce qui concerne certaines substances relevées parfois à des taux excessivement élevés... stupéfiant !

4 ans d'enquête, et pendant ce temps, la contamination de Lubrizol perdure, continue de souiller le sous-sol. Pourtant, le potentiel « contaminateur » n'a pas été jugé ou condamné à quoi que ce soit. Un jour peut-être...

Le Président / Mr Bruno LECLERC



Union des Victimes de Lubrizol

Mairie / Place Brévière

76440 FORGES-LES-EAUX

uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com / Tél : 06.11.31.13.17